

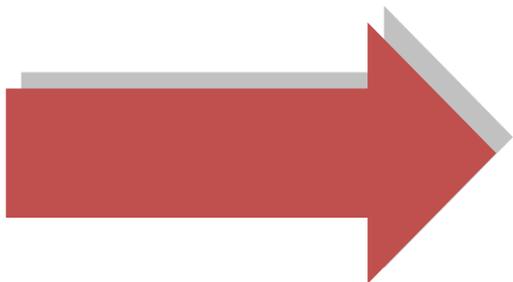


## ***Tensions croissantes à Djibouti***

***Par Dimitri Verdonck et Benoît Van der Meerschen***

Dimitri Verdonck est né en 1973. Licencié en philosophie, il a également étudié le droit et les sciences économiques avant de suivre une formation pour dirigeants d'associations et d'entreprises d'économie sociale. Spécialisé en politique extérieure de l'Union européenne et en coopération au développement, il alterne depuis dix ans les activités de conseil auprès de personnalités politiques de premier plan actives en matière de coopération au développement et de relations extérieures, et l'engagement associatif auprès de structures actives dans le champ de la solidarité, de la coopération et de l'immigration. Il est l'auteur de nombreuses études et publications spécialisées.

Benoît Van der Meerschen est né en 1967. Licencié en droit il s'est spécialisé en droit public et administratif et en droit international public. Après avoir travaillé dans le secteur public et au sein de plusieurs ONG, il a été président de la Ligue des droits de l'homme de 2006 à 2011. Actuellement, il dirige l'AMO (service d'aide en milieu ouvert) Atmosphère, à Schaerbeek. Il est par ailleurs membre du conseil de déontologie journalistique. Il a également été invité pour enseigner le droit international, le droit européen et le droit des étrangers à la Haute Ecole de Bruxelles et à la Haute Ecole Paul Henri Spaak.



# **Analyse**

***Février 2011***

Depuis 2010, dans l'indifférence générale, les opposants au régime djiboutien mais aussi les défenseurs des droits de l'homme et des observateurs plus neutres de la réalité politique et sociale du pays, tentent d'attirer l'attention de l'opinion publique internationale sur le fait que la population djiboutienne a très mal accepté la modification constitutionnelle imposée par leur actuel Président, Ismaël Omar Guelleh, en vue d'assurer sa réélection en avril 2011. De fait, la tension monte d'un cran chaque jour au sein d'une population touchée par le vent de liberté qui souffle depuis la Tunisie, l'Égypte, la Jordanie ou le Yémen notamment.

## **I – Une vague de répression intolérable**

Depuis le 5 février 2011, des manifestations pacifiques estudiantines et lycéennes agitent la République de Djibouti. La répression brutale, y compris par des tirs à balles réelles, de ces manifestations par les forces de sécurité, en particulier les 5 et 6 février, aurait fait au moins 4 morts dont une femme enceinte, et des dizaines de blessés. Des centaines d'étudiants et de lycéens auraient été arrêtés et seraient toujours détenus dans le centre de rétention de Nagad, les commissariats et les brigades de gendarmerie de Djibouti-ville et de Balbala.

Profitant de cette vague de répression, les autorités ont procédé à des arrestations d'opposants politiques et de défenseurs des droits de l'Homme qui ont été jugés en comparution immédiate et écroués à la prison de Gabode. Ainsi, 7 membres de l'Union pour l'alternance démocratique (UAD) et 2 militants des droits de l'Homme, MM. Farah Abadid Heldid et Jean-Paul Noël Abdi, respectivement membre et président de la LDDH (Ligue Djiboutienne des Droits Humains) ont été arrêtés le 5 et le 9 février 2011. Les deux défenseurs des droits de l'Homme ont été inculpés abusivement de « participation à un mouvement insurrectionnel » en référence à leurs déclarations publiques en soutien aux manifestations étudiantes.<sup>1</sup> En réponse à ces arrestations, Souhayr Belhassen, la présidente de la FIDH a appelé les autorités djiboutiennes à « stopper immédiatement la répression et libérer les défenseurs des droits de l'Homme, les opposants et tous les jeunes emprisonnés ».

Pour comprendre l'origine de cette tension croissante, notons par exemple qu'à Djibouti, *la majorité des enfants vivent dans une pauvreté abjecte*<sup>1</sup> selon les termes employés par la représentante de l'UNICEF sur place. Sept enfants sur dix (9 sur 10 en milieu rural!) y sont sans abris et 30 % d'entre eux souffrent de malnutrition. Notons également que le Parlement européen croit régulièrement utile d'y dénoncer le sort réservé aux opposants politiques, l'absence de liberté d'expression ou encore la négation des droits syndicaux. Notons peut-être aussi que si le pays figure parmi les derniers au classement opéré par les Nations Unies en matière de développement humain, son Président figure quant à lui parmi les premiers au classement des plus grosses fortunes d'Afrique...

## **II – Une situation inquiétante concernant les droits de l'Homme**

Sur le plan des droits de l'homme, le Président djiboutien avait très officiellement initié en 2008 un processus de réflexion sur les perspectives de leur renforcement. Jusqu'ici ce processus permettait aux chancelleries étrangères ainsi qu'aux organisations et aux institutions internationales présentes à Djibouti, de montrer à leur opinion publique « preuves à l'appui » que les autorités djiboutiennes demeuraient fréquentables. Critiquables certes mais fréquentables.

Et voilà qu'est intervenue dans ce contexte socio-politique désastreux et de tension croissante, l'arrestation évoquée ci-dessus de Jean-Paul Noël Abdi, le Président de la Ligue djiboutienne des droits de l'homme, le 9 février 2011<sup>2</sup>. Cette arrestation arbitraire et symboliquement très forte est bien sûr de nature à décrédibiliser la volonté réelle des autorités djiboutiennes de mener à bien le processus timidement entamé en 2008. En raison de la personne visée et du moment choisi, elle pourrait aussi être de nature à rompre cet équilibre fragile qui permettait jusqu'ici aux autorités djiboutiennes de rester fréquentables.

---

<sup>1</sup><http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=22185&Cr=Djibouti&Cr1=>

<sup>2</sup>Farah Abadid Hildid, Houssein Ahmed Farah, Moustapha Abdourahman Houssein, Mohamed Ibrahim Waïss, Houssein Robleh Dabar, et Abdillahi Aden Ali ont également été arrêtés avec lui.

### **III – Un rôle à jouer par les Occidentaux**

Jusqu'ici, le sort de Jean-Paul Noël Abdi n'a jamais beaucoup intéressé les Occidentaux davantage préoccupés par l'appui monnayé par Djibouti dans leur lutte contre le terrorisme et la piraterie. Il se pourrait que ça change car le vent de liberté qui souffle maintenant sur Djibouti porte non seulement le message fort que les pouvoirs autoritaires n'ont pas d'avenir<sup>3</sup> mais aussi que les limites de la complaisance de leurs soutiens occidentaux traditionnels sont en train de bouger. Si Djibouti ne prend pas la juste mesure de ce message porté par la population, ses soutiens actuels que sont l'Union européenne (et en particulier la France) et les États-Unis notamment, pourraient dès lors les y aider plus vite qu'ils ne le croient. Peut-être pas au nom des droits de l'homme, mais au nom de leurs propres intérêts.

Les organisations de défense des droits de l'Homme craignent une augmentation de la répression alors que les mouvements d'oppositions appellent à une manifestation « générale continue » contre le pouvoir à partir du 18 février 2011. C'est pourquoi la FIDH (Fédération Internationale des Droits de l'Homme), la LDDH (Ligue Djiboutienne des Droits de l'Homme), la LDH (Ligue des Droits de l'Homme), l'ARDHD (Association pour le Respect des Droits de l'Homme à Djibouti), Survie et l'ACP exhortent tout d'abord les autorités djiboutiennes : à procéder à leur libération immédiate et inconditionnelle et l'abandon des poursuites à leur rencontre ; à mettre en place une enquête indépendante afin d'établir les faits et les responsabilités des violations des droits de l'Homme qui sont perpétrées depuis plus d'une semaine ; à garantir l'intégrité physique et morale des personnes arrêtées et notamment des défenseurs des droits de l'Homme, des opposants politiques et des jeunes ; ainsi qu'à respecter les engagements internationaux de Djibouti en matière des droits de l'Homme et en particulier, la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, le Pacte international relatif aux droits civils et politique et la Déclaration de l'Assemblée générale des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme.

Par ailleurs la communauté internationale (et plus spécifiquement l'Union Africaine et l'Union européenne) a aussi un rôle à jouer. Elle doit appeler les autorités djiboutiennes à mettre fin à la répression, procéder à la libération immédiate des personnes arrêtées et à abandonner les poursuites à leur rencontre. La communauté internationale doit également œuvrer pour la mise en place d'une commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'Homme à Djibouti.

---

<sup>3</sup> Appel de la FIDH : <http://www.fidh.org/Poursuite-du-harcelement-judiciaire-a-l-encontre>